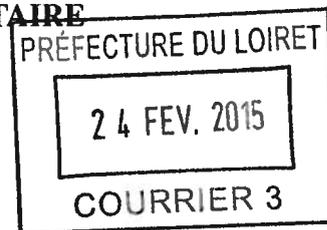




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



5/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 février 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015 du budget principal.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la Commission des finances réunie le 9 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

Le Président

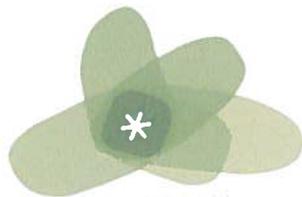
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 24 février 2015





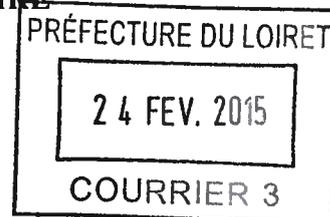
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



6/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole
BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique
DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015 du budget annexe du SPANC.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à
l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant
l'examen du budget primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois
précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la Commission des finances réunie le 9 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

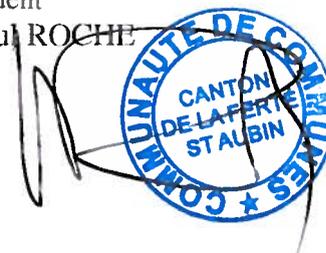
Le Président

Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 24 février 2015

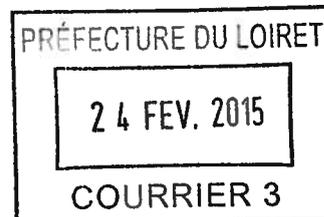




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



7/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 février 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015 du budget annexe de La Chavannerie.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la Commission des finances réunie le 9 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

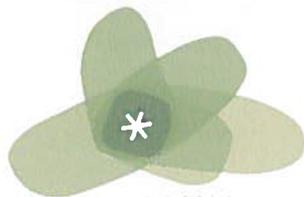
Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 24 février 2015

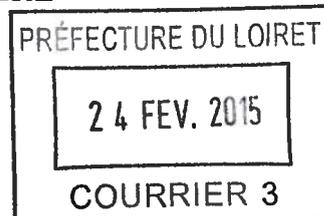




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



8/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 février 2015
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole
BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique
DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

**Objet : Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015
du budget annexe de prestations de services.**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à
l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant
l'examen du budget primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois
précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la Commission des finances réunie le 9 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

Le Président

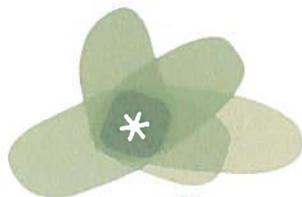
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 20 février 2015



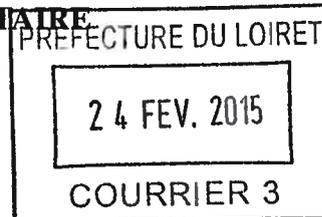


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



9/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole
BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique
DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Subvention 2015 pour le CILS.

La mission principale de l'Association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle. Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Sans attendre le vote du budget primitif 2015, au regard des besoins de financement exprimés par l'association, il est prévu d'attribuer à l'Association CILS une subvention d'un montant identique à celle de 2014, soit 45 612 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité et une abstention
(Mme ElysaBETH CATOIRE),

VERSE à l'association CILS, une subvention pour l'année 2015 d'un montant de 45 612 €.

Le Président

Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 24 février 2015.

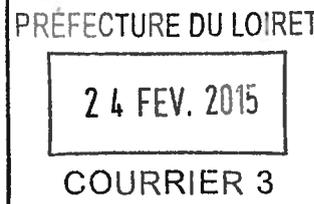




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



10/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa^beth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHO^UIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Liste des marchés passés durant l'année 2014 pour le compte de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

L'article 133 du Code des Marchés Publics dispose que la personne publique, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente, d'un montant supérieur à 15 000 € HT, ainsi que le nom des attributaires.

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC
construction du parking du complexe aquatique	28/05/2014	SOLOGNE ENTRETIEN	45240	30 097,80

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC
matériels de bassin pour le complexe aquatique	07/05/2014	LA MAISON DE LA PISCINE	33600	28 775,15

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC annuel
traitement de l'air du complexe aquatique	23/05/2014	HERVE THERMIQUE	37300	23 652,00
traitement de l'eau du complexe aquatique	23/05/2014	VEOLIA EAU	44205	92 328,00
gestion des aires d'accueil des gens du voyage	31/12/2014	YAGO	33260	66 739,68

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

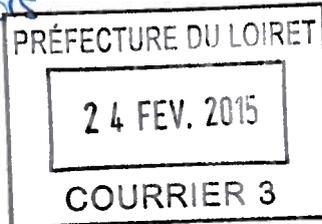
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC
fourniture de repas en liaison froide pour les personnes âgées	05/01/2014	ANSAMBLE	56000	bon de commande
location de cars avec chauffeur	21/06/2014	ANDESQUARD	45240	bon de commande

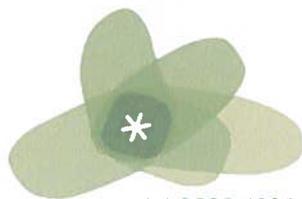
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation de la liste des marchés publics conclus en 2014.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 Février 2015

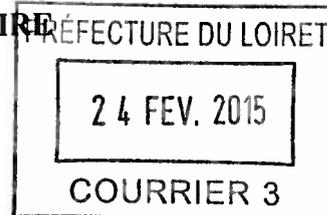




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



11/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Approbation et signature de la convention relative à la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public dénommé Centr'Achats.

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 9 relatif aux centrales d'achat:

La Région Centre a créé une centrale d'achat, sous forme associative, dénommée Centr'Achat. La Communauté de communes a décidé d'y adhérer et a désigné deux représentants (Mme de Pélichy, titulaire, et M. Nieuviarts, suppléant), par délibération en date du 26 juin 2014.

Or, l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 janvier 2015 de l'association Centr'Achats a approuvé la transformation de l'association en groupement d'intérêt public. Ce faisant les membres de l'association sont invités à délibérer à nouveau pour adhérer à ce groupement.

Considérant l'intérêt économique d'être membre d'une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public dénommé Centr'Achats.

APPROUVE la Convention Constitutive du GIP Centr'Achats, figurant en annexe à la présente délibération.

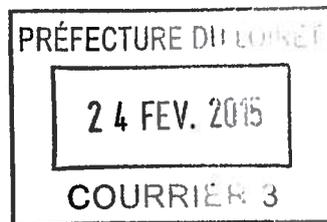
AUTORISE le Président à signer le formulaire valant signature de la Convention Constitutive joint en annexe 1 à la Convention Constitutive et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNE, en application des dispositions de l'article 16 de la Convention Constitutive du GIP Centr'Achats, comme représentants pour siéger à l'Assemblée Générale :

- Membre titulaire : Madame Constance de PELICHY
- Membre suppléant : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 février 2015

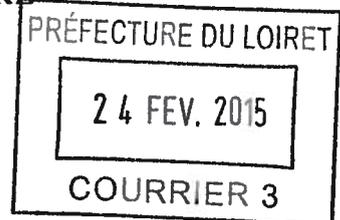




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



12/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole
BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique
DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Tableau des effectifs : création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité
sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau
de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la reprise de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la Communauté de
Communes, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs des emplois permanents
en créant un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Les missions sont les suivantes :

- Assurer l'instruction complète, la gestion et le suivi des autorisations liées au droit du sol (PC, PA, PD, DP, CU)
- Contrôler la régularité de constructions et des aménagements réalisés
- Conseiller et assister les demandeurs pour les avant-projets
- Gérer les contentieux
- Suivre l'évolution de la réglementation
- Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme des communes membres

Suite à l'annonce passée auprès de la Gazette des communes, et compte tenu du défaut de candidats titulaires, la commission de recrutement a choisi un candidat non titulaire ayant un profil en adéquation avec les attentes du poste.

Compte tenu du parcours universitaire diplômant du candidat et de son expérience de 5 ans auprès de collectivités territoriales en aménagement du territoire, la rémunération est fixée au 3^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Le recrutement se fera sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour une vacance temporaire d'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

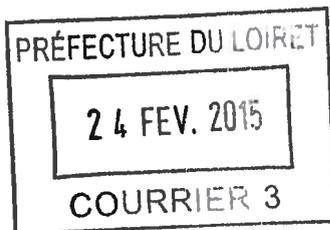
CREE un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

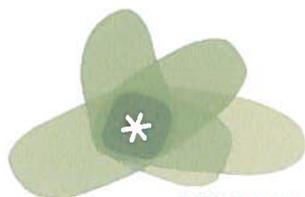
AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant.

PRECISE que les crédits sont prévus en suffisance au BP 2015, chapitre 012 article 64131-824 IAOS.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 Février 2015

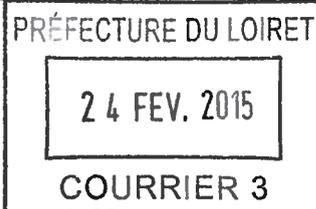




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



13/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole
BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique
DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Emploi saisonnier : Complexe aquatique – vacances février 2015.

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité
sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau
de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Il convient de renforcer pendant les vacances scolaires de février 2015, l'équipe des maîtres-nageurs
sauveteurs avec un poste du cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives
(catégorie B) à temps complet du 21 février 2015 au 8 mars 2015, dont les missions seront les
suivantes :

- Assurer la surveillance et la sécurité des usagers du Complexe Aquatique Le
Cosson
- Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Réaliser les premiers secours selon le Plan d'Organisation de la Surveillance et
des Secours de l'établissement

Titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de natation (BEESAN)
ou du diplôme de maître-nageur sauveteur (MNS) ou du brevet professionnel de
la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport des activités aquatiques et de la

natation (BPJEPS AAN), ou Brevet National
Titulaire de l'attestation de révision annuelle de la formation premiers secours en
équipe niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2) ou BNSSA et DSA (défibrillateur semi-
automatique)

Le traitement sera calculé par référence à :

Pour un BEESAN-MNS- BPJEPS AAN: indice brut 340 de la grille indiciaire des Educateurs des APS
Pour un BNSSA : indice brut 330 de la grille indiciaire des Educateurs des APS

Le recrutement se fera sur la base de l'article 3-2° pour un accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

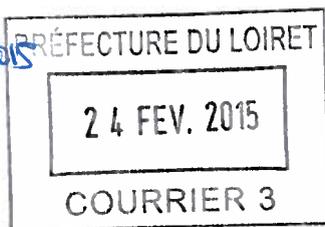
CREE un emploi saisonnier sur le grade d'Educateur des APS à temps complet du 21 février 2015 au
8 mars 2015.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat correspondant.

PRECISE que les crédits sont prévus en suffisance au chapitre 012 – 413 PINO – 64131.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 Février 2015

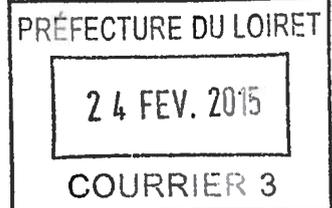




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 FEVRIER 2015



14/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole
BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique
DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Conventions d'objectifs et de financement Contrat Enfance et Jeunesse.

Le « Contrat Enfance et Jeunesse » (CEJ) est un contrat d'objectif et de financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands

Le précédent CEJ étant arrivé à son terme au 31 décembre 2013, il convient de signer un nouveau contrat couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Dans le cadre, la communauté de communes bénéficie d'un financement pour :

- Les RAM fixe et itinérant
- La Halte-Garderie « Les petits faons »

La participation de la CAF s'élève pour ces actions à une moyenne de 15 982 € par an, soit près de 64 000 € sur les 4 ans du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement « Contrat Enfance et Jeunesse » pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 Février 2015

